



**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE
DE LA COMMISSION DES FINANCES
SUR LE PREAVIS N°10/2017 de la Municipalité au Conseil
communal sur le budget 2018**

Budget 2018

Président : Marcel David YERSIN

Rapporteur : Gilbert DE CRISTOFARO

Membres : Thibaut CORNET
Nicolas DE ANGELIS
Charles-Henri PILET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à 4 reprises, afin d'étudier le préavis 10/2017, relatif au budget 2018 de la Commune de Villeneuve. Monsieur Michel Oguey, Municipal et M. Yvan Crausaz, Boursier communal, ont participé à notre séance du 14 novembre 2017. La commission les remercie pour leur disponibilité et leur contribution à nos travaux.

GENERALITES

Le budget 2018 présente une indéniable stabilité par rapport aux budgets 2016 et 2017, et a été établi selon les mêmes principes et délais que les années précédentes. Comme mentionné par la Municipalité, cette tendance ne traduit ni routine, ni frilosité, mais au contraire une intention bien marquée d'efforts particuliers, notamment d'entretien et de renouvellement. Preuve en est la charge par nature 31 « Biens, services, marchandises » qui augmente de CHF 208'190.- (+3,51%) par rapport au budget 2017, mais qui passe de CHF 5'157'854,42 aux comptes 2016 à CHF 6'145'700.- au budget 2018, soit une augmentation de CHF 987'846.- (+19,15%).

Au registre des dépenses, la COFIN relève une augmentation de charges de CHF 111'700.- (+1,99%) au chapitre 30 « Autorités et personnel » qui s'explique notamment par l'application des dispositions du préavis 08/2016 « Indemnités de la Municipalité +2ème pilier et Conseil communal », ainsi que par 26 augmentations statutaires annuelles du personnel fixe.

Toujours en ce qui concerne les charges, la commission s'est interrogée sur l'ajout par six fois d'une ligne budgétaire nouvelle « Commission » de CHF 2'000.- qui passe sans explication de 5 à 11 sous différentes rubriques. Selon le principe qu'il n'y a pas de petites économies, la COFIN s'est montrée surprise par une dépense nouvellement budgétée qui se monte à CHF 29'500.- ce qui engage un processus difficilement réversible lors des prochains budgets. Dans sa réponse, la Municipalité explique qu'elle a décidé d'indemniser de manière régulière et aux mêmes tarifs l'ensemble des 11 commissions municipales constituées, alors que seules les commissions de naturalisation, de construction et d'intégration ont budgété un montant ces deux dernières années.

Au chapitre des revenus, force est de constater la baisse de CHF 631'000.- des recettes fiscales, soit une diminution de 4,58% par rapport à 2017. Cela a pour effet direct une diminution de notre participation au fonds de péréquation intercommunal, à la facture sociale et à la réforme policière.

Tenir compte à l'établissement du budget de l'effet compensatoire de la péréquation en faveur de la Commune est une démarche logique, car, à l'inverse, si notre participation devait augmenter, cela signifierait une hausse de la valeur du point d'impôt, donc une augmentation des revenus fiscaux.

Globalement considéré, le budget 2018 présente un déficit de CHF 3'165.- sur un total de revenus de CHF 26'581'170.- (0,12 o/oo). Ce résultat est rendu possible par la diminution des dépenses liées, soit une redistribution de +42,37% en faveur de la Commune, estimée à CHF 1'351'703.- en 2018 pour CHF 572'831.- budgété en 2017.

En ce qui concerne les tableaux des charges et revenus, nous observons que :

° Les charges par nature représentent des dépenses réelles pour CHF 23'732'700.-

° Les revenus réels par nature se montent à CHF 25'076'020.-

La différence laisse apparaître une marge d'autofinancement de CHF 1'343'320.-, en augmentation de CHF 315'570.- par rapport aux CHF 1'027'750.- budgétés en 2017. On peut raisonnablement espérer que, comme ces dernières années, la marge effective sera meilleure que planifiée permettant un autofinancement de certains investissements ou des amortissements extraordinaires.

De ce fait, la Municipalité a porté au budget 2018 divers projets reportés année après année qu'il devient urgent de réaliser (Charges par nature, chi 31) et planifié un certain nombre d'investissements obligatoires ou nécessaires, comme communiqué dans le « Plan des dépenses d'investissements 2018-2022 » joint au budget.

CONTEXTE ACTUEL

Le climat économique actuel est délicat et les perspectives difficiles à cerner. D'un côté, une baisse des recettes fiscales qui ne devraient pas s'améliorer avec la réforme de l'imposition des entreprises « RIE3 cantonale », ainsi que d'importants investissements et cautionnements sans réels effets compensatoires que pourraient produire l'implantation de nouvelles sociétés ou une augmentation significative du nombre de contribuables.

Au niveau des emprunts, rappelons que la dette brute au 31 décembre 2016 se montait à CHF 27'607'124,65 et que les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature en cours ont été fixés par le Conseil, respectivement à 34 et 30 millions de francs.

Même si les taux d'emprunt se maintiennent à un niveau extraordinairement bas, la COFIN souligne la volonté de la Municipalité de garder une parfaite maîtrise sur l'endettement communal. Selon le Plan d'investissements 2018-2022 remis au Conseil communal pour en prendre acte, les investissements obligatoires planifiés pour ces cinq prochaines années s'élèvent à CHF 20'516'000.- alors que tous les investissements, inclus les nécessaires et souhaitables, représentent pour la même période un montant total de CHF 39'691'000.- soit une différence de CHF 19'175'000.- (+ 48,31%). Même s'il ne s'agit que d'un plan d'intentions, tous les projets prévus ne pourront clairement pas se réaliser. Des choix devront être opérés et notre attention rester fixée sur les projets prioritaires.

Ce contexte explique la grande mesure avec laquelle la Municipalité a évalué le budget 2018. Celui-ci présente un quasi équilibre des charges et revenus qui augmentent tous deux de moins de 1% par rapport au budget 2017.

Hormis les positions pour lesquelles les « Renseignements complémentaires » apportent l'explication utile à la compréhension, la COFIN s'est particulièrement penchée sur les chapitres suivants:

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

Globalement considérés, les revenus du patrimoine ont été estimés avec prudence par la Municipalité. Le montant inscrit au budget de CHF 1'458'620.- est comparable à celui de 2017. Cependant, la position 354.4231 « Locations du centre des Paquays » est inférieure de quelque CHF 70'000.- au budget précédent. Dans sa réponse, la Municipalité explique que les locations sont basées sur le calendrier des réservations connu au 30 septembre. Elle ne peut que constater la réelle baisse d'occupation du centre des Paquays par l'armée. Seuls deux cours sont actuellement projetés pour 2018. Et la commission de s'interroger sur l'état vétuste de certains cantonnements et d'une relation de cause à effet. Tout devrait être mis en œuvre pour que des prévisions déficitaires soient évitées dans la durée.

Chapitre 4 : Travaux

Dans ce chapitre, la position 450.4350 « Recettes diverses » a spécialement retenu l'attention de la commission. Ce revenu estimé à CHF 30'000.- correspond à la valorisation de déchets récupérés tels que le papier, le verre et la ferraille et représente 3,4% du revenu total issu de la valorisation des déchets, la différence à 100% correspondant au montant des taxes payées par la collectivité. La commission est convaincue que d'autres déchets pourraient à leur tour être valorisés et dans la mesure du possible négociés, générant ainsi une augmentation du revenu réalisé par le recyclage.

Chapitre 5 : Formation et Jeunesse

Pour mémoire, il est rappelé que le budget de l'Etablissement scolaire est adopté par les cinq Communes partenaires. Notre Conseil ne peut que l'entériner sans modifications possibles. Agissant toutefois par notre représentant au sein de la COGES intercommunale pour les affaires scolaires, notre commission est revenue sur la méthode peu précise utilisée pour évaluer les montants mis à disposition de la direction des écoles pour la prochaine année. Par la voix de notre délégué, la COFIN a réitéré sa demande de calculer les montants dès le prochain budget au plus près des besoins ou sur une moyenne de plusieurs années sans constitution de réserves immobilisant sans raison des montants qui pourraient être utiles à d'autres activités ou réalisations.

Liste des questions

Compte tenu des commentaires fouillés obtenus à l'examen des budgets précédents et par les renseignements complémentaires remis, les questions de la COFIN relèvent le plus souvent d'une demande sur un détail à produire ou sur une précision à fournir. Elles sont regroupées avec celles des Conseillers, ainsi que les réponses municipales dans l'annexe jointe au présent rapport.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis 10/2017 de la Municipalité sur le budget 2018 tel que présenté, soit :

- d'approuver le budget 2018 de la Commune de Villeneuve tel que présenté et prévoyant :

un total de revenus de Fr. 26'581'170.00

un total de charges de Fr. 26'584'335.00
(amortissements obligatoires compris) _____

Soit un excédent de charges de Fr. 3'165.00

Villeneuve, le 20 novembre 2017

POUR LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président



Marcel David YERSIN

Le Rapporteur



Gilbert DE CRISTOFARO

Annexe :

1. Questionnaire

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

110 Greffe

Question 1	<p>110.3185 – Honoraires expertises Peut-on connaître à quoi correspondent les CHF 10'000.- portés au budget ?</p>
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Historique de ce compte : Comptes 2016 : Fr. 11'980.75 Comptes 2015 : Fr. 9'515.80 Comptes 2014 : Fr. 55'821.50 Comptes 2013 : Fr. 31'613.40</p> <p>Ce compte enregistre, selon le plan comptable des communes vaudoises, les honoraires, expertises et études d'avocats, ingénieurs-conseils, architectes, géomètres, notaires auxquels la Municipalité pourrait recourir en cours d'année, en fonction des dossiers qui se présentent, ainsi que les frais de justice et éventuels dépens.</p> <p>En automne 2017, il est impossible de préciser quelle sera l'utilisation de ce compte en 2018, utilisé au fur et à mesure des dossiers à traiter.</p> <p>Pour rappel, une assurance « protection juridique entreprise » a été contractée il y a quelques années pour diminuer les coûts de la partie juridique de ces consultations.</p>
Question 2	<p>110.3185.10 – Etudes préalables Idem pour les CHF 45'000.-, quelles sont les études préalables envisagées ?</p>
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Historique de ce compte : Comptes 2016 : Fr. 10'209.53 Comptes 2015 : Fr. 38'650.80 Comptes 2014 : Fr. 64'389.90 Comptes 2013 : Fr. 11'494.10</p> <p>Ce compte a été ouvert antérieurement conformément à un vœu de la Commission de gestion de l'époque. Il permet d'effectuer des études préalables sommaires permettant de chiffrer l'investissement envisagé et aboutissant (ou pas) au dépôt d'un préavis.</p> <p>Quant à son utilisation, dito compte précédent.</p>
Question 3	<p>110.3003 – 150.3003 – 150.3003.01 – 160.3003 – 434.3003 – 440.3003 – 471.3003 – 730.3003 Pouvez-vous donner des explications sur ces commissions qui pour la plupart n'étaient pas au budget des années précédentes? En quoi se justifient-elles ?</p>
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> La Municipalité travaille avec onze commissions sur différents sujets (voir site internet de la Commune). Elle a décidé d'indemniser les membres de ces commissions aux mêmes tarifs que les commissions du Conseil et de faire figurer de manière transparente ces jetons de présence. Précédemment, seule la Commission de naturalisation était régulièrement indemnisée.</p>

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Question 4	110.3902 – Vins pour dons et réception Comment se justifie l'augmentation d'environ CHF 9'000.- par rapport aux comptes de 2016?
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Historique de la consommation :</p> <p>2016 : 1'501 bouteilles 2015 : 2'369 bouteilles 2014 : 2'051 bouteilles 2013 : 1'852 bouteilles</p> <p>Pour le budget 2017, il a été tenu compte de 1'800 bouteilles de chasselas et 800 bouteilles de Pinot Noir. Pour 2018, même quantité, mais le prix du vin d'honneur rouge a été revu à la hausse suite à la création d'un assemblage dès la récolte 2016.</p>

150 Affaires culturelles

Question 5	150.3171 – Frais de jumelage Peut-on obtenir le détail de l'estimation des frais du 30 ^{ème} anniversaire du jumelage à La Crau ?																																							
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Selon budget de la commission de jumelage :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- deux cars pour le déplacement à La Crau</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">9'000.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- logements et repas chauffeurs</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">600.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- pique-nique sur l'autoroute (aller)</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">800.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- cadeaux mairie + membres comité jumelage français</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">2'100.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- divers et imprévus</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">500.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Projection 30^{ème} anniversaire La Crau</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">13'000.00</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> </td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Réserve pour participation à la visite d'une société locale à La Crau</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">4'000.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Réserve pour accueil d'une à deux sociétés locales de La Crau</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">2'000.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Divers et imprévus à disposition de la commission</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">1'000.00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Réserve à disposition de la Municipalité</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">2'000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">Fr.</td> <td style="text-align: right;">22'000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">=====</td> </tr> </table>	- deux cars pour le déplacement à La Crau	Fr.	9'000.00	- logements et repas chauffeurs	Fr.	600.00	- pique-nique sur l'autoroute (aller)	Fr.	800.00	- cadeaux mairie + membres comité jumelage français	Fr.	2'100.00	- divers et imprévus	Fr.	500.00	Projection 30 ^{ème} anniversaire La Crau	Fr.	13'000.00				Réserve pour participation à la visite d'une société locale à La Crau	Fr.	4'000.00	Réserve pour accueil d'une à deux sociétés locales de La Crau	Fr.	2'000.00	Divers et imprévus à disposition de la commission	Fr.	1'000.00	Réserve à disposition de la Municipalité	Fr.	2'000.00		Fr.	22'000.00			=====
- deux cars pour le déplacement à La Crau	Fr.	9'000.00																																						
- logements et repas chauffeurs	Fr.	600.00																																						
- pique-nique sur l'autoroute (aller)	Fr.	800.00																																						
- cadeaux mairie + membres comité jumelage français	Fr.	2'100.00																																						
- divers et imprévus	Fr.	500.00																																						
Projection 30 ^{ème} anniversaire La Crau	Fr.	13'000.00																																						
Réserve pour participation à la visite d'une société locale à La Crau	Fr.	4'000.00																																						
Réserve pour accueil d'une à deux sociétés locales de La Crau	Fr.	2'000.00																																						
Divers et imprévus à disposition de la commission	Fr.	1'000.00																																						
Réserve à disposition de la Municipalité	Fr.	2'000.00																																						
	Fr.	22'000.00																																						
		=====																																						

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

160 Tourisme

Question 6	160.3114.05 – Concept « Promotion/Publicité » Que comprennent précisément ces CHF 20'000.- de concept « Promotion/Publicité » (Opérations ponctuelles) ?
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> La Municipalité a proposé au Conseil communal un crédit d'investissements (préavis 09/2017) pour la réalisation d'une première série de mesures touristiques.</p> <p>La Municipalité, par ce crédit budgétaire, s'attellera à étudier et/ou à réaliser d'autres mesures complémentaires, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désencombrement et mise à jour de la signalisation actuelle, - suite du mandat Xperentiel visant à compléter les mesures déjà décrites au Conseil communal.

Question 7	160.3653.10 – Villeneuve animations CHF 10'000.- de moins. Reprise des animations dès 2018 par MVT. Quelles sont les animations reprises par MVT? S'agit-il des concerts de l'été ?
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Il s'agit effectivement des concerts d'été, qui seront désormais organisés par le même responsable de Vevey-Montreux Tourisme qui gère les animations sur la Riviera.</p> <p>Une réserve est cependant prévue pour les imprévus et concerts supplémentaires organisés par la Municipalité.</p>

180 Transports publics

Question 8	180.3517 – Trafic régional bassin Chablais La Municipalité a-t-elle compétence pour intervenir dans la planification générale de mobilité pour obtenir une offre de transport adaptée aux coûts ?
	<p><u>Réponse de la Municipalité :</u> Les compétences d'intervention de la Municipalité sont extrêmement faibles. La loi cantonale sur la mobilité et les transports publics comme les décisions de la Direction générale de la mobilité et des routes (voire de la Confédération) ne sont pas un modèle de flexibilité.</p>

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Question 9	180.3657.10 – VMCV – Part déficit Comment est estimée la part de déficit de CHF 107'000.- au budget 2018 par rapport à celui du dernier exercice CHF 88'000.- et CHF 86'747.- des derniers comptes connus en 2016 ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Cette estimation résulte du décompte final 2016, reçu le 25 août 2017 (dernier chiffre connu), et qui mentionne une participation de notre Commune de Fr. 106'962.00 (arrondi à Fr. 107'000.00 pour le budget 2018). Les variations résultent de différents facteurs, comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - la fréquentation, - les retombées Mobilis, - les investissements de la compagnie de transport, etc.

Question 10	180.3663 – 180. 4653 – CFF – Cartes journalières Comment s'explique la différence entre l'achat et la vente des cartes journalières ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> En 2016, le compte de charges enregistre l'achat de 730 cartes journalières, soit 2 lots annuel. Prix revient : Fr. 36.44 l'unité Le compte de revenu enregistre les ventes des cartes journalières à Fr. 38.00 l'unité (Fr. 20.00 le jour précédent la validité). Les cartes invendues et la différence des cartes à prix réduit restent à charge de la Commune. Pour le budget 2018, et selon le vœu d'un conseiller communal, trois cartes journalières sont prévues.

190 Informatique

Question 11	190.3102.20 – Site internet En quoi consiste précisément la refonte du site internet communal (détails) ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Changement de fournisseur pour un site avec navigation simplifiée, esthétique plus moderne, compatible avec consultation par téléphones portables.

210 Impôts – Taxes – Patentes

Question 12	210.3301 – Défalcons et rbts d'impôts Pourquoi 2% des recettes fiscales budgétées ? D'où provient ce taux de 2% (1.91% en 2016) ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Le 2% de pertes fiscales (non encaissement) est calculé sur le total de la rubrique 210 Fr. 13'790'000.00, arrondi à Fr. 280'000.00. En 2016, les défalcons se montent à Fr. 256'288.18 soit par rapport à Fr. 13'418'088.31 le 1.91%.

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Question 13	210.4003 – Impôts à la source Pourquoi ces postes n'ont-ils pas été revus à la baisse vis-à-vis de 2017, en lien avec la baisse annoncée des effectifs de Bombardier, dont beaucoup d'employés sont des intérimaires frontaliers?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Les intérimaires frontaliers sont imposés à leur lieu de domicile, pour autant qu'ils rentrent chez eux tous les jours, et une restitution d'environ 4% du traitement est reversée par la France (voir compte 210.4003.10 « impôt des frontaliers »). Nous avons par contre tenu compte d'une diminution de l'impôt des frontaliers par rapport au montant reçu en 2017 (Fr. 992'574.25). A relever d'autre part que le montant à recevoir en 2018 sera proportionnel à la masse salariale 2017.

Question 14	210.4221 – Intérêts de retard D'où proviennent ces intérêts de retard en augmentation d'une année à l'autre ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Historique de ce compte : Comptes 2016 : Fr. 125'663.93 Comptes 2015 : Fr. 111'091.29 Comptes 2014 : Fr. 102'336.65 Comptes 2013 : Fr. 89'410.30 Il s'agit des intérêts de retard payés par les contribuables pour des règlements d'impôts hors délais. A noter la progression de ce poste, signe des difficultés financières d'une partie de la population.

310 Terrains

Question 15	310.3145 – Aménagement parcelles communales Aide au démarrage pour la création de jardins familiaux urbains (parcelle mis à disposition par un tiers - renseignements compl.) CHF 17'000.- Questions : a) au budget p. 8 il est mentionné parcelles communales ? communale ou privée, puisque mise à disposition par un tiers ? b) est-ce que ce mode de faire ne va pas créer un précédent, et y a-t-il des conditions types (contrat) pour l'utilisation dans le temps de ce terrain ? c) où se situe ce terrain ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> a) Ce compte comprend essentiellement l'entretien des jardins familiaux aménagés sur des parcelles communales. Dès lors, même si cet aménagement sera effectué sur la parcelle d'un tiers, il s'agit du même type d'utilisation. b) Il s'agit d'un essai. Seule une expérience réussie dans la durée pourrait augurer d'autres projets. Un contrat sera établi (durée encore à préciser). c) Dans un périmètre situé entre les bâtiments Rue des Narcisses 5, 7 et Route d'Arvel 10 (actuellement parcelle engazonnée).

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Question 16	310.4232.20 – Location carrières Pourquoi cette différence négative entre les comptes 2016 et le budget 2018 ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Historique de ce compte : Comptes 2016 : Fr. 266'234.80 Comptes 2015 : Fr. 195'563.25 Comptes 2014 : Fr. 172'927.15 Comptes 2013 : Fr. 142'386.60 Par prudence, la Municipalité a opté pour un réajustement prudent (location en partie proportionnelle au volume déposé en décharge.
	<u>Question orale de la COFIN</u> Comment se calcule la location ? <u>Réponse Municipalité :</u> Elle est répartie d'une part, par une location fixe de CHF 30'000.- et d'autre part en fonction de la quantité de décharge de matériaux qui se paie au m3. Cette partie est très fluctuante et donc très difficile à calculer de façon précise d'année en année.

324 Chalets

Question 17	324.4232 – Locations chalets Pour quelles raisons le montant des locations n'est-il pas plus élevé ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Ce compte enregistre pour une part fixe des locations convenues depuis de nombreuses années (réévaluation en cours d'examen) et pour une part variable les locations du Grenier de Rafevex (locations saisonnières). <i>(Précision orale, le cahier des charges des locataires comprend l'entretien des chalets ce qui justifie également un loyer plus bas).</i>

353 Maison de ville

Question 18	353.3141 – Entretien Entretien Maison de Ville : CHF19'000 est-ce que mis à part les marches de la Tour, le plafond (sous-pente) sera remis en état comme souhaité par la COGEST? Rien n'est mentionné dans les renseignements complémentaires.
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> L'entretien du plafond (sous-pente) n'est pas planifié pour 2018.

Question 19	360.3141.90 – Charges garderie Tour Rouge En baisse de moitié pour 2018, pourquoi?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Selon programme d'entretien établi en collaboration avec la garderie. <i>(rappel : en 2017, remplacement des sols d'un pavillon en 2016, contrôle OIBT, suppression des défauts et multiples petites réparations).</i>

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

361 – 362 Plage entretien / exploitation

Question 20	361 – 362 – Plage entretien / exploitation Quelle est la relation à établir entre les postes 361 - 362 et le montant de CHF 200'000.- figurant dans le plan des dépenses d'investissements 2018 – 2022?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Budget 2018 : travaux selon renseignements complémentaires page 46 Plan investissements : remplacement pataugeoire.

442 Terrain de sports

Question 21	442.3145.30 Skate parc Quels sont les travaux d'entretien prévus pour un montant de CHF 3'000.-?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Ce compte comprend : - une partie fixe, à savoir l'abonnement d'entretien (et de contrôle) conclu antérieurement. - une partie variable, à savoir les travaux d'entretien liés à la sécurité (remplacement de pièces usées ou abîmées).

470 Cours d'eau – Rives du lac

Question 22	470.3311.01 – P 04/13 Amort. ECF Tinière +Rtes 470.3311.02 – P 02/16 Amort. Sécu. Eau-Froide Pour quelles raisons commence-t-on seulement en 2018 l'amortissement de préavis datant de 2016, voire de 2013 ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Cf rapport de gestion 2016, page 61 : Critère d'amortissement appliqué : début d'amortissement l'année qui suit la clôture du préavis (fin des travaux).

600 Police administration

Question 23	600.3156 Poids publics vérifications etc. Question orale posée à la Municipalité. Charges de CHF 1'500.- le maintien de cette installation est-elle vraiment nécessaires, les charges étant plus élevées que les recettes qui restent infimes ?
	<u>Réponse orale de la Municipalité :</u> Elle représente un service à la population, la police, les vigneron etc. Cela fait également partie du patrimoine culturel et de traditions dans les villages.

610 Police

Question 24	610.3155 – Entretien véhicule Question orale posée à la Municipalité. Quelle sera la nouvelle affectation du véhicule ?
	<u>Réponse orale de la Municipalité :</u> Ce véhicule servira la police administrative pour la mise en place de signalisation.

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Question 25	610.3511.10 – Réforme policière Est-ce que les frais de réforme policière sont bien ceux de prestations de police fournies par le canton ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Oui, en précisant que notre participation est proportionnelle à la valeur du point d'impôt, indépendamment du nombre de prestations (interventions, poste de gendarmerie, etc.) fournies.

730 Santé publique

Question 26	730.3654.37 – Frais de fonctionnement TSP Que représentent les frais de fonctionnement du TSP ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Il s'agit des dépenses liées à l'ensemble des prestations/animations/camps organisés par le TSP.

Question 27	730.4350 – CIV – Recettes diverses Pouvez-vous donner plus d'informations ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Selon nouvelle convention signée avec le Canton pour 2018 et 2019 (liée au budget 2018 présenté par la CIV).

810 Service des eaux

Question 28	810.3141 – Entretien des réservoirs Quels sont les entretiens planifiés pour prévoir la somme de CHF 15'000.- au budget ? Pouvez donner des détails sur les coûts ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Planifié pour 2018 : Abonnement entretien télégestion Fr. 2'500.00 Entretien revêtement étanche (petits travaux maçonnerie) Fr. 7'500.00 Entretien installations chloration Borgettan Fr. 2'000.00 Divers & imprévus (panne, remplacement pièces, etc.) Fr. 3'000.00 Fr. 15'000.00 =====

Question 29	810.3223.93 – Intérêts ruelles Bourg Sud Pourquoi les coûts sont-ils multipliés par 2 ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Dû au renouvellement d'un crédit échéant le 7 décembre 2017. Dettes au 31.12.2017 : Fr. 510'000.00 Taux d'intérêt 2017 : 0.49% Taux d'intérêt projeté 2018 : 1%

**Réponses de la Municipalité aux questions reçues le 7 novembre 2017
de la Commission des Finances relatives au budget 2018**

Questions générales

Question 30	Plan des dépenses 2018-2022 A la page 9/19 nous pouvons lire « Route d'accès Sonchaux : CHF 2'000'000.- selon quelle répartition ce montant sera-t-il assumé par les bénéficiaires ?
	<u>Réponse de la Municipalité :</u> Montant estimé : Fr. 2'000'000.00 Moins participation Alpiq : Fr. 500'000.00 La part de Veytaux est encore en négociation.